



Abandon poste et droit de retrait

Par **Uneemployee**, le **30/06/2014** à **11:31**

Bonjour,

J'aurai besoin d'un petit renseignement concernant l'abandon de poste et le droit de retrait.

Je travail à Mcdonald's depuis bientôt 1an, et depuis quelques temps, je commence à avoir un ras le bol général de ses conditions de travail. Pour ma part je suis planifié souvent pour les fermetures et nous sommes très très souvent en sous effectifs. En temps normal je ne suis personne très calme, qui accepte toutes critiques constructives de n'importe quel manière dont elle est dite du moment qu'elle reste constructive et aide à avancer.

Samedi soir, en sous effectifs pour ne pas changer des deux précédent jours où c'était déjà le cas, c'était vraiment (excusez moi l'expression) la m*rde de partout que se soit au drive, en caisse, en cuisine. Je me suis retrouver seul au drive à devoir gérer a peu près 5-6 commandes, avec dans certaines commande 6 glaces – 7glaces voir plus, gérer une cliente qui avait oublier de commander quelque chose. En plus de ça il y avait une panne de courant, avec des problèmes au niveau des machines à glace.

A un certain moment mon manager est venu pour me faire des reproches, que c'était pas tolérable qu'il n'y est plus de coulis nul par, pas de cuillères... Sachant que j'étais déjà dépassé par les évènements, il me parlait en même temps que je réfléchissais à trouver une solution pour gérer tout ça. Donc impossible de réfléchir ! Finalement il daigne enfin m'envoyer quelqu'un, qui prend ma place histoire que j'aie un peu souffler dans les vestiaire et au moment ou je passe, il était bien entendu entrain de me critiquer avec un swing et je l'entend dire « La meuf elle est incapable de faire une glace en 20min », pour moi c'était la goutte de trop, cela fait plusieurs mois qu'a chaque fois nous sommes en sous effectif ou on galère pour servir les clients, à chaque fois j'ai fait de mon mieux pour continuer à travailler

correctement alors si c'est pour entendre dire ça, non.

Ni une ni deux j'ai pris toutes mes affaires j'ai dépointé, sans lui dire directement car il était occupé, mais il m'a vu le faire et je suis partie. Parce qu'à force d'abuser de nous comme ça. Il y en a marre tout simplement, sous effectifs, matériels défectueux...

Là je sais que j'ai fait un abandon de poste, je sais pertinemment se que je risque, mais suis je dans mon droit d'invoquer le droit de retrait ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **30/06/2014** à **13:41**

Bonjour,

Le droit de retrait s'exerce lorsqu'il y a risque pour votre vie ou au moins risque grave pour votre santé si vous restez sur place.

Je ne pense donc pas que l'on puisse parler ici de droit de retrait...

Code du travail :

[citation]Article L4131-1

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.

[/citation]

Par **aguesseau**, le **30/06/2014** à **13:45**

bjr,

le droit de retrait est codifié dans le code du travail (L43131-1), il permet à un salariés de se retirer

d'une situation de travail dont il a un motif

raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour lui ou les autres.

selon votre message, votre situation ne correspond pas aux conditions exigées pour exercer

un droit de retrait.
cdt

Par **Uneemployee**, le **30/06/2014** à **13:46**

Bonjour Lag0 et aguesseau,

Merci beaucoup pour vos réponses, c'est bien se que je pensai. Néanmoins est ce qu'il y a une ligne de défense sur laquelle je puisse m'appuyer où pas du tout ?